



Conseil d'administration du 12 mars 2026

Procès-verbal

Année scolaire : 2025/2026

Numéro de séance : N°5

Date de transmission de la convocation aux membres : 06/03/202

Quorum : 15

Nombre de présents : 15

Etaient présents :

| | | |
|----------------------------------|------------------------------|---|
| ADMINISTRAT ION | GANZITTI Christophe | Proviseur |
| | LOYER Hélène | Provisseure adjointe |
| | LERICHE Caroline | Adjointe gestionnaire |
| | POTIRON Bernard | Directeur délégué aux formations Professionnelles et technologiques |
| ELUS LOCAU X | DUPARC Françoise | Collectivité de rattachement |
| PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT | HUSSON Maud | Enseignants |
| | HENRIOT Fabienne | |
| | MELET Christine | |
| | SIMON Romain | AED |
| | BELLA Asna | Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé |
| | DA SILVA OLIVEIRA Eugénia | |
| PARENTS ET ÉLÈVES | REIMANN Elsa | Parents d'élèves |
| | DESFEUX Lysiane | |
| | MARIEL COGNEAU Juliette-Anne | |
| | ROOSENS David | |
| | MARIE Cléa | Élèves |

Monsieur le Proviseur accueille l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Le quorum étant atteint avec 15 personnes présentes, le proviseur ouvre la séance à 18h05 et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CA.

Monsieur le Proviseur demande si un des membres du CA accepte d'assurer le secrétariat de séance. Une secrétaire de séance est désignée en la personne de Madame Maud HUSSON.



Adoption du procès-verbal précédent

Monsieur le Proviseur demande si le procès-verbal du CA du 1^{ER} décembre 2025 appelle à des remarques ou à des modifications.

Aucune remarque n'étant signifiée, il le met au vote :

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Affaires pédagogiques

Programme d'activités négociées

Le Programme d'activité négocié CIO/EPLÉ permet à l'établissement d'accueillir une PsyEN dans nos locaux afin de travailler avec les équipes éducatives et les élèves sur leur orientation. Un état des lieux a été mené avec la PsyEN et des rencontres avec les élèves sont possibles sur la demi-journée hebdomadaire pendant laquelle elle est présente.

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de ratifier ce programme :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

DHG et Mesures sur postes

Monsieur le Proviseur, sans entrer dans les détails, revient sur le fait que pour l'année à venir, le Lycée Rabelais bénéficiera d'une dotation en heures qui est supérieure à celle de l'année précédente. Elle est due à quelques modifications de calculs des dotations, à une évolution des effectifs, en partie à un léger accroissement des effectifs et également à l'ouverture de 2 CAP connexes (CAP Boulangerie et CAP Pâtisserie).

Monsieur le proviseur demande aux membres si ceux-ci ont des remarques ou des questions concernant la proposition de ventilation de la DHG à l'aune de la note transmise à l'ensemble de la communauté pédagogique (voir en annexe).

18h21 : Arrivée de M. Romain SIMON.



Les élus enseignants indiquent qu'ils s'abstiendront, non pas pour montrer leur opposition à la ventilation proposée, mais pour montrer leur désaccord quant au fait que les DHG ont été envoyées aux chefs d'établissement avant même que les membres du CSAA (Comité Social d'Administration Académique) en aient été destinataires et que le CSAA ne soit réuni. Ils précisent que les organisations syndicales n'ont reçu les documents que la veille du CSAA. Les élus enseignants déplorent ainsi que les instances comme les organisations syndicales ne soient pas respectées au sein de l'académie. Ils rappellent, en outre, que 4032 postes vont être supprimés dont 303 dans l'académie de Normandie.

Monsieur le Proviseur met aux votes la proposition de ventilation de la DGH entre disciplines.

POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 9
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
Acte du CA

Monsieur le Proviseur met aux votes les mesures relatives aux postes définitifs portant création d'un poste SPEN en boulangerie (P8513).

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
Acte du CA

Répartition des IMP

Monsieur le Proviseur indique qu'il a procédé à une proposition de réparation des IMP à l'identique de celle entérinée pour la rentrée 2026.

La répartition est mise aux votes :

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
Acte du CA

18h30 : Départ de Cléa MARIE

Affaires financières

Forfait mobilités durables

L'article 1^{er} du décret du 9 mai 2020 subordonne le bénéfice du Forfait mobilités durables (FMD) pour les personnels recrutés et payés par les établissements publics au vote d'une délibération par le conseil d'administration de l'établissement.

Le Proviseur demande aux membres du CA de permettre aux AED de pouvoir bénéficier du forfait mobilités durables :

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
Acte du CA

Acceptation d'un don de la MDL – Sortie pédagogique « La Ferme d'Escures »

Dans le cadre de la sortie pédagogique de la classe de 2MHR3 du 6 février 2025, la MDL participant au financement, un don est proposé par la Maison des Lycéens pour un montant de 157,90 €.

Monsieur le Proviseur demande l'acceptation de ce don de la MDL.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
Acte du CA

Dons issus de la soirée caritative au profit de l'association « Solidarité Paysans »

Les élèves de terminale Bac Pro et les étudiants de 1^{ère} année de BTS du lycée François Rabelais, aux côtés des professionnels du restaurant Le Mancel à Caen, ont uni leurs compétences pour soutenir l'Association « Solidarité Paysans » à travers un dîner caritatif organisé le mercredi 26 novembre 2025.

→ Acceptation d'un don de la MDL – Recette du dîner caritatif du 26 novembre 2025 issue des paiements effectués sur HelloAsso

Dans ce cadre, la MDL avait ouvert une vente des places sur la plateforme HelloAsso. La MDL doit donc reverser au lycée 1500 € correspondant aux réservations.

Monsieur le Proviseur demande l'acceptation de ce don de la MDL.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
Acte du CA



→ **Versement d'un don à l'association « Solidarité Paysans »**

Cette soirée caritative définissait un versement des bénéfices (recettes ôtées du coût des denrées) à l'association « Solidarité Paysans ». Avec le travail des enseignants qui ont aussi recueilli des aides en nature de partenaires, la soirée permet un don de 2500 € à l'association.

Monsieur le Proviseur demande l'acceptation d'un don de 2500 € à l'association « Solidarité Paysans ».

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Décisions budgétaires modificatives pour information 2025

Madame la secrétaire générale présente les DBM 15 à 21 pour information qui concernent des régularisations de subventions concernant l'affectation de la taxe d'apprentissage pour l'achat de photocopieurs, l'achat de matériel de cuisine, des recettes des objets confectionnés pour l'achat de matières d'œuvre pour les cours, du FSR et des dons de la MDL.

Décisions budgétaires modificatives pour information 2025

Madame la secrétaire générale présente les DBM 15 à 21 pour information qui concernent des régularisations de subventions concernant l'affectation de la taxe d'apprentissage pour l'achat de photocopieurs, l'achat de matériel de cuisine, des recettes des objets confectionnés pour l'achat de matières d'œuvre pour les cours, du FSR et des dons de la MDL.

Conventions

→ **Convention du groupement de commandes « Fourniture et acheminement d'énergie électrique et gaz » - 2027-2028**

Madame la secrétaire générale présente la proposition de la Région Normandie d'adhésion à un groupement de commande concernant la fourniture d'électricité et de gaz.

Monsieur le Proviseur demande l'accord du CA pour signer la convention :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA



→ Convention d'Objectifs et de Moyens 2026-2028

La Région Normandie a transmis une nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre les lycées et la Région. Cette 3^e version vise à tenir compte des enjeux régionaux en lien avec la démographie scolaire, la transition écologique et l'optimisation du bâti scolaire.

Monsieur le Proviseur, après avoir présenté quelques modifications notables, demande l'autorisation de signer cette convention :

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
Acte du CA

Admission en non-valeur créances irrécouvrables

Madame la secrétaire générale demande de bien vouloir admettre en non-valeur la créance d'une famille pour un montant de 109,15 € relatif à des frais de restauration 2021/2022.

A ce titre, une élue représentante des parents d'élèves proposent à l'agent comptable de pouvoir être reçue au sein de la Présidence de l'Université afin de présenter le recours à la SATD, saisie à tiers détenteur.

Monsieur le proviseur demande au CA l'autorisation d'admettre en non-valeur cette créance.

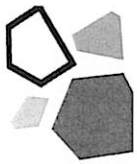
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0
Acte du CA

Questions diverses

Monsieur le proviseur informe les membres du CA de l'impossibilité de réunir le prochain conseil d'administration le 7 avril prochain.

- Modification des dates de PFMP de la classe de 2^{nde} pro B

Monsieur le Proviseur précise que l'établissement a été sollicité pour accueillir les épreuves nationales de sélection du MOF Boulanger. Afin de répondre à l'organisation qui se déroulera du 8 au 11 juin, il est nécessaire de disposer d'élèves en appui de ce concours. Pour cette raison, les PFMP de la classe de 2^{nde} professionnelle Boulangerie-Pâtisserie se dérouleront du 15 juin au 3 juillet 2026.



Monsieur le proviseur met cet aménagement du temps scolaire au vote.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

- **CCF : les élus parents d'élèves demandent à ce que les dates des CCF puissent être communiquées par le biais de Pronote afin que les parents puissent en avoir l'information.**

Monsieur le Proviseur indique qu'il communiquera ce souhait aux enseignants mais la règle légale est que les dates doivent être communiquées par tout biais ce qui fait que certains professeurs le font par Pronote mais d'autres par mail ou par papier.

Le DDFPT et les enseignants précisent que les élèves sont soit évalués dès qu'ils maîtrisent l'ensemble des compétences correspondant à la situation faisant l'objet du CCF, soit quand ils sont réputés avoir atteint le niveau requis pour l'évaluation, ou ont reçu la formation correspondante en fin de période réglementaire prévue pour l'évaluation. Ces règles induisent le fait que les élèves d'une même classe peuvent subir le CCF à des dates très différentes et quand ils sont prêts.

La séance est levée à 19h02.

Le Proviseur,

Christophe GANZITTI

La secrétaire,

Maud HUSSON

CHRISTOPHE GANZITTI
Proviseur

Ifs, le 24 février 2026

1 rue Elsa Triolet - 14123 Ifs
ce.0142132s@ac-normandie.fr
<https://lycee-rabelais-normandie.fr/>

Note de présentation de la proposition de ventilation DHG Rentrée 2026 *Réunion du Conseil d'Administration – 6 mars 2026*

Cette note présente quelques éléments explicatifs visant à éclairer les choix et les propositions de ventilation décrites dans le document « Proposition DHG r2026 VersionCA ».

I. Éléments de contexte général

La Dotation Horaire Globale 2026 comprend deux enveloppes distinctes.

◆ DHG LGT

- 285,00 heures poste (HP)
- 60,14 heures supplémentaires (HSA)
- Total : 345,14 heures

◆ DHG SEP (ajustée au 23/02)

- 786 HP
- 117,07 HSA
- Total : 903,57 heures

Malgré un contexte académique de réduction de moyens au regard d'une évolution démographique défavorable, la dotation du lycée est en hausse (par rapport à l'année scolaire 2025/2026) dans un contexte d'effectifs globalement stabilisés. La DHG du LGT enregistre une légère hausse de **+0,74%** à périmètre comparable. La SEP bénéficie d'une hausse marquée de **+7,24%**, qui intègre notamment **+50 heures-poste** qui permettent d'accompagner l'ouverture du CAP mixte Boulangerie-Pâtisserie et de consolider plusieurs filières stratégiques.

II. Lignes directrices et arbitrages structurants

1 Ouverture et consolidations au niveau de la SEP

L'ouverture du **CAP mixte Boulangerie-Pâtisserie** est l'évènement central et marquant de la rentrée à venir. Elle mobilise des ressources importantes (création de 2 BMP 9h ou d'un BMP couplé en Boulangerie et en Pâtisserie dans une logique de montée en charge progressive (CAP 2^e année à la rentrée 2027). L'objectif affiché est aussi de construire un continuum CAP → Bac pro qui sécurise la filière. Compte tenu de l'apport en HP, l'ouverture de ces 2 formations connexes permet d'abonder fortement les besoins au niveau des lettres, des mathématiques et de façon plus limitée les autres matières enseignées.

La modification des calculs de DHG opérée par les services du Rectorat amène également un peu de souplesse au niveau des dédoublements permettant de proposer un **dédoublement en LV1 Anglais** dans toutes les classes.

Un regard attentif est toujours porté à la **filière Accueil** afin de l'intégrer toujours davantage au rythme et aux activités du lycée, à la mettre en lien avec les métiers de l'hôtellerie (une demande de coloration de la filière sera déposée en ce sens auprès de la DRAFPIC avant la fin de l'année scolaire actuelle).

Le volume horaire des CS reste toujours une priorité au regard de la plus-value apportée aux élèves par ces formations. Grâce à un dialogue constructif avec le rectorat, l'établissement bénéficie d'une *dotatation exceptionnelle complémentaire de +12 heures*, permettant de maintenir un encadrement supérieur aux dotations académiques de référence (qui sont partout à 15h par formation).

Quelques incertitudes à prendre en considération

Face à l'incertitude de la réforme des spécialités (bascule production → services pouvant impacter certains postes d'ici à 4 ans), une posture défensive et prudente, cohérente avec l'incertitude réglementaire est adoptée, elle vise à avoir recours à des BMP, des compléments de services donnés (CSR) et à une neutralisation de poste.

2 Dotatation globalement stable, gérée dans la contrainte au LGT

La répartition révèle une gestion très serrée des moyens. Plusieurs disciplines fonctionnent sans moyens propres suffisants : la Philosophie, l'Histoire-Géographie ou les Mathématiques ne disposent pas de postes complets dans des disciplines pourtant fondamentales.

La stratégie essentielle repose sur le **couplage LGT/SEP** comme levier d'optimisation: l'EPS est couplé avec la SEP tout comme la biotechnologie (pour maintenir les postes), l'Allemand est couplé avec la SEP et le lycée Claudel, les Mathématiques envisagent un couplage avec la SEP, les Techniques Services pourraient être couplés avec un BMP SEP. Cela compense les insuffisances de chaque enveloppe prise isolément, mais crée une réelle complémentarité en LGT et SEP. Les HSA (60,14h) sont mobilisées de façon ciblée, notamment en Anglais, Économie-Gestion et Techniques Culinaires et Services, pour couvrir des besoins que les heures-poste ne permettent pas d'absorber seuls.

III. Postes et ajustements disciplinaires

◆ Poste neutralisé

1 poste en **Économie-Gestion (SEP)** neutralisé pour 2026/2027. Il s'agit d'un ajustement prudentiel permettant d'adapter les moyens à la structure effective à venir, sans remise en cause de la filière.

◆ Postes vacants identifiés

En 2026, les postes vacants concernent, dès la rentrée, les **Sciences et Techniques Culinaires** (1 LGT + 1 SEP), la **Pâtisserie** (1), l'**Accueil** (1), les **Sciences et Technologies des Services** (2 SEP). Il est également prévu la création d'un poste en **Boulangerie**

IV. BMP identifiés

Les blocs de moyens provisoires concernent :

◆ LGT

- BMP en **Philosophie** (2,20h)
- BMP en **Allemand** (couplé avec la SEP et le Lycée Camille Claudel)
- BMP en **Histoire-Géographie** (7,90h)
- BMP en **Mathématiques** (9,60h, couplage envisagé avec la SEP)
- BMP en **Services** (7h, couplage envisagé avec la SEP)

◆ **SEP**

- BMP en **EPS** (4h voire 12h)
- BMP en **Lettres/Histoire-Géographie** (18h)
- BMP en **Lettres/Anglais** (12h à ajuster)
- BMP en **Maths/Sciences Physiques** (18h + 9h couplé avec le LGT)
- BMP en **Services et Commercialisation** (6h, couplage envisagé avec le LGT)
- BMP de 9h en **Boulangerie** et BMP de 9h en **Pâtisserie** (envisagé sous forme d'un couplage)

Ces BMP relèvent d'une gestion technique des supports et ne modifient pas les structures pédagogiques.

V. Indemnités pour mission particulières (IMP) et Pactes

La dotation académique de **12,25 IMP** est intégralement mobilisée pour couvrir :

- les missions statutaires (référents numériques, culture, EPS, handicap, décrochage, pHARe),
- les coordinations de formations (CS et post bac),
- les dispositifs spécifiques (VAE, Erasmus+).

Aucune indication concernant les Pactes n'est parvenue actuellement.

En conclusion

La répartition repose sur une optimisation de la gestion des moyens afin de permettre aux élèves de bénéficier d'un enseignement conduit dans le cadre de classes et groupes à effectifs réduits. Il est également fait appel de manière ciblée aux BMP et aux CSD/CSR pour sécuriser les postes existants, un couplage LGT / SEP assumé comme levier d'optimisation, une sécurisation des filières professionnelles.

Lexique :

BMP : Bloc de moyen provisoire

CSD : Complément de service donné

CSR : Complément de service donné

IMP : Indemnité pour mission particulière